



Agence immobilière réclame des frais

Par **nioute**, le **21/06/2008** à **21:21**

Bonjour, je désirerais avoir un conseil...

Voici mon problème: J'ai mis mon appartement en vente dans plusieurs agences immobilières. Un agence H--- le fait visiter et nous décidons par téléphone d'un prix de vente, que je confirme par mail. Le lendemain, je devais signer un autre mandat, la personne passe et m'amène un autre acheteur, or, c'est la même personne qui vient visiter.

La deuxième agence nous fait donc une offre plus intéressante pour les 2 parties et m'affirme qu'il n'y aura aucun problème.

Cependant je reçois aujourd'hui un recommandé de l'agence H--- m'intimant de payer les frais d'agence et inventant une pseudo histoire disant que nous avons traiter directement avec l'acquéreur.

Que dois-je faire? Je n'ai pas envie de payer des frais d'agence deux fois? Sont-ils en droit de me demander ces frais sachant qu'un mandat a été signé avec la deuxième agence et donc que la transaction s'est faite par l'intermédiaire d'un professionnel.

Je pense prendre RDV dès le début de semaine avec un avocat mais j'aimerais avoir vos avis. Merci pour vos réponses et désolée pour la longueur du message.

Par **saladine**, le **21/06/2008** à **21:31**

bsr,

effectivement, vous n'avez pas à vous en faire.

vous aller payer des frais à la seconde agence qui elle a réussi à faire conclure l'affaire, ce

dont n'a pas été capable la 1ere agence.

par ailleurs, le compromis est signé pour une offre différente de celle proposée par la 1ere agence.

il essaie de vous intimider. aller voir la 2eme agence et demander leur de vous faire le courrier de réponse que vous enverrez en recommandé à la 1ere agence pour les calmer (joindre une copie du mandat).

de votre côté, laisser courir, et ne faites rien, hormis votre réponse (qui n'est pas obligatoire d'ailleurs).

cdlt

Par **nioute**, le **21/06/2008** à **21:41**

Merci beaucoup pour votre réponse.

L'agence H--- nous a fait peur car ils nous disent qu'il vont engager des poursuites et donc bloquer la vente de notre appartement. Est-ce possible?

Par **saladine**, le **22/06/2008** à **07:50**

bjr,

ils ne peuvent pas intervenir dans la vente ! encore moins la bloquer.

cdlt

Par **nioute**, le **22/06/2008** à **08:55**

Merci beaucoup saladine pour vos réponses.

Nous allons suivre vos conseils, l'agence qui a vendu notre appartement va voir de son côté son cabinet d'avocat afin de faire cesser au plus vite ces pratiques.

Par **nioute**, le **24/06/2008** à **08:40**

J'ai une autre question. Je n'ai pas signalé que le recommandé nous réclamant les frais d'agence était envoyé par le cabinet d'avocat de l'agence H----. Cela change-t-il quelque chose.

L'agence qui a procédé à la vente nous dit que cette lettre est totalement ridicule et qu'il est inutile de répondre. Cependant, nous ne voulons plus recevoir ce genre de courrier. Pouvons-nous insister auprès de l'agence pour qu'un courrier soit fait et que nous n'ayons plus de contact direct avec l'agence H----

Par **saladine**, le **24/06/2008** à **18:26**

bjr,

effectivement cela ne change rien.

il faut je pense quand même répondre (à l'avocat) avec l'aide de l'agence, et en rester là.

cdlt